

# Séance du 18 juillet 1948.

L'an mil neuf cent quarante-huit et le dix-sept juillet à vingt-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M<sup>e</sup> J. Grand, Maire.

Etaient présents : M<sup>e</sup>. M<sup>e</sup>. Bouché, Cam. Cécile B. Dufort J.  
Adjoints ; M<sup>e</sup>. M<sup>e</sup>. Dubreuil, Orbiac G. Battie, Doumet, Et. Blanquet J.  
Lagardelle, Barthélémy Saint-Paul H. Dandine, Lamolle, Baronne B.  
Pruniot, Lacoste François.

Absents excusés : M<sup>e</sup>. M<sup>e</sup>. Foo R. Birabent L. Pujau Lison,  
Verdier Henri.

M<sup>e</sup>. Lagardelle est nommé Secrétaire de Séance.

Lecture est faite du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité des Membres présents.

## Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Nouveau terrain pour ordures ménagères.
- 2<sup>o</sup> Camion-benne, conduite.
- 3<sup>o</sup> Hôtel des P. E. C.
- 4<sup>o</sup> Garage pour véhicules (service incendie)
- 5<sup>o</sup> Demande Bouché, hôtelière
- 6<sup>o</sup> Lettre M<sup>e</sup>. Morel, fossoyeur.
- 7<sup>o</sup> Moulin de Mazères,
- 8<sup>o</sup> Matériel scolaire

### Terrain pour ordures

En ouvrant la séance, le Président donne la parole à M<sup>e</sup>. Bouché 1<sup>er</sup> adjoint afin de faire part à l'Assemblée de son entretien avec M<sup>e</sup>. J. M. Baqué au sujet du terrain dont il est propriétaire au bout de l'avenue, quartier de Landefréd-Gouraud.

Le service de l'enlèvement des immondices par un camion automobile à la place d'un attelage Peraches, comporte le choix d'un terrain d'épandage convenant pour l'accès de véhicules en toute saison, ce qui n'est pas le cas de celui utilisé actuellement (terrain plat, chemin étroit, sol argileux).

Le terrain Baqué a une déclivité suffisamment forte dans sa partie inférieure, sa superficie est d'environ 15 000 m<sup>2</sup>, le chemin y conduisant est toujours praticable. Il y aurait à l'implémenter à faire l'entrée de ce terrain et une route permettant au camion d'arriver à l'endroit où les ordures seront déposées.

M<sup>e</sup>. Bouché communique les conditions de M<sup>e</sup>. Baqué ; celles-ci ne sont d'ailleurs pas absolument formelles :

- 1<sup>o</sup> ce terrain serait donné en location à la commune pendant une période de 18 ou de 30 ans, le propriétaire ne tenant pas à le rendre en ce moment;

2<sup>e</sup> la Ville fera, à ses frais, les aménagements nécessaires;  
 3<sup>e</sup> cette location sera consentie par le propriétaire moyennant l'autoriser à prendre la quantité d'ordures & terreau dont il pourra avoir besoin pour son exploitation agricole sans qu'il s'engage cependant à les enlever en totalité.

Après un échange de plusieurs interventions, il convient de remarquer que: 1<sup>o</sup> tout en reconnaissant pleinement la droiture et le désintéressement de M<sup>r</sup>. Baqué, la Municipalité se doit de sauvegarder les droits de la commune, pour l'avenir... Il est donc décidé de demander à M<sup>r</sup>. J. M. Baqué de fixer le nombre de chars ou le tonnage d'ordures qu'il dirige comme référence, pour le terrain cédé... A cet effet, M<sup>r</sup>. le Maire et M<sup>r</sup>. Lamolle, conseiller sont chargés de se mettre en rapport avec lui.

2<sup>e</sup> la commission des travaux demandera conseil à M<sup>r</sup>. l'Ingénieur des P. & Ch. au sujet de l'aménagement du terrain et de la route.

M. Saint-Paul, conseiller, a ramené de Bordeaux par la route, le camion dans d'excellentes conditions.

En attendant d'avoir construit un garage, le véhicule se trouve à la "Maison des Jeunes"... M. Dufour, adjoint, Directeur du C. C. ne voit pas d'inconvénient, si besoin étais, de le recruter à l'école pendant les grandes vacances.

Le Maire demandera au service des carburants à la Préfecture, l'attribution de bons (50 ff.) couvrant, avancés par la Régie Municipale de Bordeaux pour l'acheminement du camion et que n<sup>o</sup>. devra rendre; et une attribution mensuelle de 150 ff. de carburant (quantité évaluée approximativement) pour les besoins du service d'enlèvements des déchets.

Le G. M<sup>r</sup>. autorise le Maire à contracter une assurance de responsabilité civile et incendie et à faire l'achat d'un extincteur agréé qui nous permettra d'obtenir une réduction du taux de la prime d'assurance.

Il est aussi entendu qu'il faut un chauffeur qualifié pour la conduite du camion; provisoirement et pendant le temps nécessaire, M. Crouzet assurera ce service.

Le Maire donne lecture de la lettre en date du 7.7.48 N° 454 de M<sup>r</sup>. le Directeur Régional des P. & C. dans laquelle se trouve joint le texte d'un projet d'avenant à la convention du 31.12.1938, concernant la parcelle complémentaire de terrain.

Il communique le texte du dit projet d'avenant ainsi conçu:  
 Article 1<sup>e</sup>... "En vue de l'édification par l'Etat d'un immeuble destiné à l'installation d'un bureau de poste dans les conditions prévues aux art. 1<sup>e</sup> & suivants de la convention du 31.12.1938, la Ville de Montrejeau s'engage à céder gratuitement et en toute propriété à l'Etat une parcelle complémentaire de terrain de 629 m<sup>2</sup>.

Le dit terrain contigu à l'est à la parcelle de 575 m<sup>2</sup> déjà cédée à l'Administration Postale est limité au Nord par la rue des Pyrénées, au Sud par la propriété M<sup>r</sup>. Lassus et l'Ouest par l'immeuble M<sup>r</sup>. de Lassus, tel qu'il est figuré au plan ci-joint annexe.

## Camion Renault

## Hôtel des P. & C.

L'acte destiné à consacrer cette cession devra être passé dans les trois mois qui suivront la signature de la présente convention.

(Ditr. 2... "L'Administration des P. T. E. consent, tout au tour q. l'ensemble du terrain<sup>1</sup> de 1196 m<sup>2</sup> constitué par la parcelle faisant l'objet du présent avenant et par celle déjà cédeé par le act du 18 April 1939, une servitude de passage sur une largeur de 4 m. au Nord et 6 m. au Sud, à l'Est et à l'Ouest."

Il demanda ensuite à ses Collègues s'ils estimaient devoir apporter des modifications à ce tracte. - Aucun membre présent n'ayant fait d'objection, le tracte integral<sup>projets</sup> de cet avenant est approuvé à l'unanimité et M. le Maire est autorisé à le signer l'avenant.

La présente délibération spéciale sera soumise au visa de l'autorité préfectorale, un exemplaire en sera adressé ensuite à M. le Directeur Régional des P. T. E., après quoi le texte définitif de l'avenant sera soumis à la signature du Maire.

M. Bouché fait observer que l'apport du terrain représente la participation de la commune.

Le camion-citerne envoyé dernièrement à la Cie des S. P. est momentanément dans le garage Colomès. Il conviendrait de construire un garage communal ou un poste d'incendie pour lequel, nous pourrions obtenir, d'après les renseignements fournis par M. le Lieutenant C. de la Cie des Pompiers - une subvention importante, sans risque de l'ajoutement des travaux...

M. Saint-Blancat est chargé de se mettre en rapport avec la Préfecture pour obtenir les plans de construction.

M. Boubée a informé M. le Maire qu'il avait fait une rigole devant la façade de son garage de la Rue Laramée. - Il disposerait, si possible, obtenir une participation de la Ville... Si G. M. décide de lui accorder la somme de 1000 francs.

À ce sujet, il est entendu qu'une insertion serait faite dans les journaux pour aviser et inviter les propriétaires désireux de faire des travaux de cette nature, qu'à l'avenir toutes les demandes accompagnées d'un devis détaillé, et soumises à l'examen de la Municipalité avant l'exécution des travaux, seront prises en considération.

Le Fossoyeur, par lettre du 2 courant, demande un relevé sensiblement du tarif des travaux du cimetière:

1 <sup>o</sup>	creusement dans les fosses communes . . . . .	600 <sup>x</sup>
2 <sup>o</sup>	dans les concessions sans grille . . . . .	800 <sup>x</sup>
3 <sup>o</sup>	dans concessions avec grille . . . . .	1000 <sup>x</sup>
4 <sup>o</sup>	exhumation de terre à terre . . . . .	2000 <sup>x</sup>
5 <sup>o</sup>	de terre à caveau . . . . .	1500 <sup>x</sup>
6 <sup>o</sup>	de caveau à caveau . . . . .	1000 <sup>x</sup>

Il est entendu que la commission des travaux examinera cette demande. Son rapport sera tenu et communiqué à l'Assemblée lors de sa prochaine réunion.

Sur l'intervention de plusieurs Conseillers, il est en outre convenu que le cimetière sera ouvert au public toute la journée les Dimanches, Lundis et Jeudis :

Il a approuvé :

Toulouse le 14/3/1949

Préfet du Chiffre : Toulouse

Poste d'incendie

Rigob Boubée

Lettre J. More

En été du b. à b. et de b<sup>re</sup> à b<sup>re</sup>  
En hiver du b. à b<sup>re</sup> et de b<sup>re</sup> à b<sup>re</sup>

Une pancarte sera placée à l'entrée du cimetière informant le public que, les jours de fermeture, la clé du portail se trouve à l'opposition au Secrétariat de la Mairie.

### Moulin de Mazères

Le Maire communique la lettre du 2.7.1948 de M. l'Ingénieur des E. T. S. de Toulouse. Barouas (b. T.) faisant connaître l'accord de son Administration sur le prix proposé soit 70 000 francs par la Ville dans sa lettre du 17.1.1948, pour la cession du Moulin de Mazères et d'une partie de terrain y attenant.

Le projet d'acte de vente sera soumis prochainement par l'Administration.

### Matériel scolaire

M. Dufor, Adjoint, Directeur du C. C. communique à ses collègues les prix du matériel scolaire dont l'achat a été décidé pour remplacer celui existant, (en partie). Il s'agit de fournitures de 40 tables métalliques (1 place)  
40 chaises et 7 fauteuils bois  
qui seront pris au Magasin Général d'Académie, 14, Br. d. Lyon à Toulouse avant la rentrée prochaine et dont les crédits nécessaires au paiement sont prévus au Budget primitif 1948.

Le b. M. autorise M. Dufor à passer cette commande dont la livraison se fera vers mi-septembre et le règlement à quinzaine d'octobre.

*Le maire  
Leyraudell  
Zornat  
M. Gatti + Spuroni  
Wm  
Duclos  
T. Fouet  
J. Ballez  
J. J. Haesler  
P. Béris  
G. Guerry*